

Collège et Lycée de Veynes (05)

ADRESSE

Bd Stendhal

05400 VEYNES

Tél. : **04 92 57 23 38**

**Maintenance et exploitation
des installations de chauffage et de ventilation
du collège et lycée de Veynes (05)**

Contrat de type P1+P2 + P3

**Règlement de la Consultation
(R.C.)**

Date limite de remise des offres : 10 novembre 2023 à 12h00

SOMMAIRE

<u>I.</u>	<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>II.</u>	<u>OBJET DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
<u>III.</u>	<u>CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
III.1.	MODE DE CONSULTATION	3
III.2.	POUVOIR ADJUDICATEUR	4
III.3.	DÉCOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES	4
III.4.	VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES	4
III.5.	COMPLÉMENTS À APPORTER AU C.C.T.P.	4
III.6.	CONTENU DOSSIER DE CONSULTATION	4
III.7.	MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
III.8.	VISITE DES LIEUX	5
III.9.	DURÉE DU MARCHÉ	5
III.10.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	6
<u>IV.</u>	<u>RETRAIT DU DCE, PRÉSENTATION ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES</u>	<u>6</u>
IV.1.	RETRAIT DU DOSSIER	6
IV.2.	REMISE DES OFFRES	6
IV.2.1.	TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
IV.2.2.	TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	6
IV.3.	CONTENU DES OFFRES	8
IV.3.1.	DOCUMENTS RELATIFS À LA CANDIDATURE	8
IV.3.2.	DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE	10
<u>V.</u>	<u>OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES</u>	<u>11</u>
V.1.	NOTATION DES OFFRES	11
V.1.1.	NOTATION DU CRITÈRE "VALEUR TECHNIQUE"	12
V.1.2.	NOTATION DU CRITÈRE "PRIX"	12
V.1.3.	NOTATION GLOBALE	13
V.1.4.	CAS D'ÉLIMINATION DES OFFRES	13
V.1.5.	NÉGOCIATION ÉVENTUELLE AVEC LES CANDIDATS	13
V.2.	PRÉCISIONS SUR LA TENUEUR DES OFFRES	13
<u>VI.</u>	<u>RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u>	<u>14</u>
	<u>ANNEXE N° 1 : BULLETIN DE VISITE RELATIF À LA VISITE DU SITE</u>	<u>15</u>

I. PREAMBULE

Pour faire face aux obligations qui pèsent sur les acheteurs publics en matière d'application des procédures de mise en concurrence, le collège François Mitterrand et le lycée Pierre Mendès France ont constitués un groupement de commandes ayant pour objet la passation et la signature des marchés de maintenance des installations de chauffage-ventilation.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, le collège François Mitterrand assure, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la préparation, la passation, la signature et la notification du marché de maintenance. Le collège et le lycée sont chargés d'exécuter le marché sur leurs périmètres respectifs.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne le marché de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation du collège et du lycée de VEYNES (05).
Ces installations sont précisées dans le C.C.T.P. et ses annexes.

Les prestations contractuelles comprennent :

- la fourniture du bois énergie pour le chauffage et la production d'ECS (P1) de la chaufferie centrale des 2 établissements, en dehors des autres énergies.
- les prestations de conduite, d'entretien courant, de maintenance et de dépannage des installations de chauffage, de ventilation et de production ECS concernées, y compris les petites fournitures et les matières consommables (P2)
- le gros entretien P3 partiel correspondant au renouvellement d'une partie des matériels défectueux ou en fin de vie (fournitures et main d'œuvre), **dans le cadre de travaux en régie contrôlée.**

Codes CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) : 03413000-8, 09110000-3, 50720000-8, 50721000-5 et 50730000-1

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

III.1. MODE DE CONSULTATION

La présente consultation porte sur un marché de services, passée selon une procédure ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 1111-1, L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le candidat peut-être une entreprise isolée ou un groupement d'entreprises.

En cas de groupement, il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

III.2. POUVOIR ADJUDICATEUR

Au sens du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur est :

Le COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND, représenté par le Principal, pour les prestations relatives aux installations du Collège :

Domiciliation du Pouvoir Adjudicateur :

COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND
Boulevard Stendhal
05400 VEYNES

Le LYCÉE PIERRE MENDES FRANCE, représenté par le Proviseur, pour les prestations relatives aux installations du Lycée :

Domiciliation du Pouvoir Adjudicateur :

LYCÉE PIERRE MENDES FRANCE
Place des Aires
05400 VEYNES

III.3. DÉCOMPOSITION EN LOTS ET EN TRANCHES

Le présent marché n'est pas divisé en plusieurs lots et fait donc l'objet d'un lot unique.
Ce lot unique n'est pas décomposé en plusieurs tranches.

III.4. VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES

Les candidats sont tenus de présenter des offres strictement conformes au dossier de consultation, aucune variante n'étant autorisée.

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle n'est à chiffrer.

III.5. COMPLÉMENTS À APPORTER AU C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

La signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation sans réserve de toutes les pièces techniques et administratives du marché.

III.6. CONTENU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises qui est remis gratuitement à chaque candidat comprend :

- le présent règlement de consultation (R.C.)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- l'Acte d'Engagement et ses annexes.
- le Bordereau de Prix Unitaire (BPU)
- l'Annexe - Cadre de réponse Mémoire - Maintenance Lycée & Collège de Veynes.

III.7. MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit :

- soit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation,
- soit de reporter la date limite fixée pour la remise des offres.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

III.8. VISITE DES LIEUX

La visite des installations concernées par les prestations du marché est conseillée mais non obligatoire. Les candidats pourront prendre rendez-vous avec le collège et le lycée pour visiter les lieux, en respectant un délai de prévenance minimum d'une semaine.

Un bulletin de visite sera alors visé par le lycée ou le Collège pour être joint à l'offre du candidat. Les personnes à contacter sont les gestionnaires :

TÉL : 04 92 57 23 38
COLLÈGE FRANCOIS MITTERRAND
Bd Stendhal
05400 VEYNES
ges.clg.veynes@ac-aix-marseille.fr

TÉL : 04 92 57 23 45
LYCÉE PIERRE MENDES FRANCE
Place des Aires
05400 VEYNES

Les candidats ne pourront avancer par la suite une quelconque méconnaissance des lieux dans le cadre de la présente procédure.

III.9. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée initiale de deux (2) année, avec un début des prestations prévu au **1/01/2020**.

Le marché peut être reconduit 2 fois, par période successive de 1 an, soit une durée totale ne pouvant excéder 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le Pouvoir Adjudicateur au moins 1 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

III.10. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) à compter de la date limite de réception des offres.

IV. RETRAIT DU DCE, PRÉSENTATION ET CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

IV.1. RETRAIT DU DOSSIER

Le retrait du DCE se fait uniquement sur le site Internet de l'Association Professionnelle Nationale des personnels d'Intendance des établissements publics d'enseignement français (AJI), à l'adresse suivante :

<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>

Le site met à disposition des candidats une aide technique pour le téléchargement du dossier de consultation électronique de l'offre.

Il est demandé à tous les candidats de s'identifier avec une adresse courriel valide (par exemple contact@entreprise.fr) sur la plateforme de dématérialisation lorsqu'ils retirent le dossier, afin de pouvoir communiquer avec eux tout au long de la procédure.

IV.2. REMISE DES OFFRES

Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui des offres doivent être rédigés en français.

IV.2.1. TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

La transmission des plis par voies électroniques est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

IV.2.2. TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

Les dossiers sous forme dématérialisée doivent être envoyés sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'AJI à l'adresse suivante :

<http://mapa.aji-france.com/>

Rappel : Pour que le pli soit accepté, le téléchargement de l'enveloppe du candidat composant sa réponse doit être intégralement terminée à l'heure de clôture indiquée pour la présente consultation.

A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L'heure indiquée sur l'accusé de réception sera l'heure prise en considération.

Certificat électronique :

Le titulaire pressenti doit disposer d'un certificat électronique RGS** (2 étoiles), l'équivalent numérique de la signature manuscrite, dès lors qu'il a répondu de manière électronique.

R.C.

Il est nominatif et délivré à une personne disposant du pouvoir d'engager la société qui répond à la consultation (mandataire social ou délégation de pouvoir).

En moyenne, un certificat électronique coûte entre 70 et 130 euros et s'obtient en pratique dans un délai de 15 jours environ. Il existe plusieurs autorités de certification qui sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.lsti-certification.fr>

En cas de cotraitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement et sous-traitant devra utiliser son propre certificat.

Origine du certificat

Si le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes, RGS (France) : <http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-référencées> EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne):

http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse. Si le certificat est délivré par une autre autorité de certification : le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est **au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS)** et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique. Le titulaire pressenti fournit également gratuitement tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé (éléments de vérification de la qualité et du niveau de sécurité, outils techniques de vérification).

Validité du certificat

Si le titulaire pressenti utilise l'outil de signature de la plateforme de dématérialisation des marchés de la Région Auvergne Rhône-Alpes (format XAdES) : aucun justificatif n'est à fournir.

Si le titulaire pressenti utilise un autre outil de signature, il doit respecter les deux obligations suivantes :

Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.

Transmettre les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement, en indiquant le format utilisé, de l'outil de signature utilisé, de l'outil de vérification de signature correspondant.

Pièces à signer électroniquement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

Acte d'engagement signé (par le candidat unique, par chaque membre du groupement ou par le mandataire accompagné des pouvoirs des cotraitants)

DC4 en cas de sous-traitance signé par le titulaire et le sous-traitant

Les autres pièces n'ont pas besoin d'être signées.

Pour signer les documents un par un, aller dans la rubrique « **Outils de signature** » > « Signer un document », dans le menu situé à gauche de l'écran.

Recommandations de transmission

S'assurer de sa connexion à internet. Les frais d'accès au réseau sont à sa charge.

Procéder à un test d'envoi du pli : Rubrique « test candidats » sur la plateforme.

S'assurer préalablement que les fichiers ne comportent pas de virus. Les fichiers contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ils seront réputés n'avoir jamais été reçus et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

S'assurer de la lisibilité des fichiers scannés

Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe"

Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”

Faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux (évitez de dépasser 100 Mo)

S’assurer que le téléchargement de l’enveloppe du candidat composant sa réponse soit **intégralement terminé à l’heure de clôture indiquée pour la présente consultation**. A défaut, le pli sera déclaré hors délai. L’heure indiquée sur l’accusé de réception sera l’heure prise en considération.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent en outre transmettre une copie de sauvegarde à l’adresse ci-dessous :

COLLÈGE FRANCOIS MITTERRAND
Bd Stendhal
05400 VEYNES

Les pièces qui doivent être signées, le seront également dans la copie de sauvegarde.

Il est impératif qu’elle soit remise avant la date limite de remise des offres et qu’elle comporte la mention « **copie de sauvegarde** » ainsi que le nom du marché

IV.3. CONTENU DES OFFRES

IV.3.1. DOCUMENTS RELATIFS À LA CANDIDATURE

Les pièces relatives à la candidature de l’entreprise comprennent :

- Une lettre de candidature, établie sur imprimé DC1
- La déclaration du candidat, établie sur imprimé DC2
- Une attestation sur l’honneur certifiant que :
 - le candidat ne fait pas l’objet d’une exclusion des contrats administratifs, ordonnée par le préfet, en application de l’article L. 8272-4 du code du travail ;
 - le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
 - le candidat n’entre pas dans l’un des cas d’interdiction de soumission prévu au Code de la Commande Publique ;
 - le candidat n’a pas fait l’objet d’une condamnation d’exclusion définitive ou d’une durée de 5 ans au plus des marchés publics en application des dispositions de l’article 131-39 – 5° du code pénal ;
 - le candidat s’acquitte régulièrement des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 et L. 8221-5 et à fournir tous les 6 mois à compter de la notification du marché jusqu’à la fin de son exécution, les pièces prévues aux articles D. 8222-4 et D. 8222-5 du code du travail du code du travail ;
- Une note de présentation du candidat précisant ses moyens en personnel et en matériel.
- Une liste de références significatives et récentes (moins de 3 ans) dans le domaine de l’exploitation des installations de chauffage et de ventilation de bâtiments publics.
Pour chaque référence, il devra être précisé :
 - l’intitulé du marché, sa localisation et son importance (en nombre de sites ou en surface de locaux traités)

R.C.

- le maître d'ouvrage (avec indication du correspondant)
 - le contenu des prestations, ainsi que les types d'équipements exploités
 - la période d'exécution
 - l'agence où sont basés les intervenants.
- Ou une attestation de qualification professionnelle, délivrée par un organisme reconnu, pour l'exploitation avec garantie totale d'installations thermiques d'importance moyenne et de technicité supérieure (au minimum QUALIBAT 5274, ou équivalent)
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

IV.3.2. DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE

Les pièces relatives à l'offre de l'entreprise comprennent :

- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes.
Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).
Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
Ces documents devront être dûment complétés, datés, tamponnés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise, et paraphés en chacune de leurs pages
- Un mémoire présentant l'organisation et les moyens que le candidat propose de mettre en place pour l'exécution du marché.
Ce mémoire devra obligatoirement être présenté selon le cadre fourni en annexe, soit en synthèse du mémoire détaillé de l'entreprise ou directement comme document principal en précisant les points suivants :
 - les moyens et méthodologie appliquée pour garantir l'approvisionnement en quantité suffisante et en qualité du bois énergie suivant les spécifications demandées au marché :
 - la composition des équipes d'intervention affectées au marché pour assurer les prestations de type P2 (conduite et entretien courant des installations), avec indication de l'effectif, des compétences, des niveaux de formation, de l'expérience et des qualifications des personnels affectés, en dissociant, par spécialité technique :
 - la composition de l'équipe intervenant régulièrement sur le Collège & le Lycée de VEYNES
 - la composition de l'équipe intervenant en fonction des besoins (renforts ponctuels et spécialistes chargé d'interventions particulières)
 - le temps prévu en nombre d'heures par an, estimé pour chaque catégorie d'intervenant
 - l'organisation mise en place pour l'exécution du marché, en précisant notamment :
 - les mesures prévues pour l'encadrement des personnels, avec noms et qualités des interlocuteurs, ainsi que le nombre d'heures d'encadrement spécifiques (heures "non productives") dont disposent les interlocuteurs du client (responsable hiérarchique du contrat et son représentant local)
 - l'organisation de la structure locale d'appui ou de renfort
 - le fonctionnement du service d'astreinte
 - les moyens matériels mis à disposition des personnels pour faire face aux obligations contractuelles du candidat :
 - outillage individuel
 - outillage collectif
 - moyens de communication
 - moyens de transport
 - outil de GMAO et matériel informatique spécifiquement prévus (éventuellement)

R.C.

- la méthodologie appliquée pendant la phase de démarrage du marché pour :
 - la prise en charge des installations à maintenir
 - la mise en place des équipes d'intervention dédiées au marché
 - le soutien initial du site (moyens particuliers mobilisés, renforts exceptionnels, etc...)
 - la méthodologie mise en œuvre pour garantir la traçabilité des opérations et réaliser la transmission des informations aux représentants du Collège et du Lycée de VEYNES (périodicité et supports de reporting)
 - les dispositions prévues pour obtenir des économies d'énergie (réduction des consommations de combustibles et/ou d'électricité), ainsi qu'en matière de protection de l'environnement.
 - **le planning prévisionnel de maintenance détaillant les heures prévues en corrélation avec les DPGF respectifs du collège et du lycée, pour les équipements indiqués en annexe 2 du CCTP.**
- Toute documentation jugée utile pour appuyer l'offre.

Nota

Ce mémoire ne sera en aucun cas un document d'information générale, mais devra être rédigé spécialement pour le présent marché en prenant en compte ses spécificités et sera limité à 25 pages A4 maximum, (Hors CV et modèles de documents). A défaut, tous les éléments de réponse excédant les 25 pages ne seront pas pris en compte pour l'analyse.

Ce document est contractuel et pourra donner lieu à l'application de pénalités pour non respects des engagements pris conformément au chapitre VI du CCAP.

V. OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES OFFRES

Lors de l'ouverture des plis, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, attestations ou documents demandés, dûment complétés et signés ;
- les candidats dont les garanties professionnelles (en particulier les références) et financières sont insuffisantes.

V.1. NOTATION DES OFFRES

Ainsi que le prévoit l'article R.2152-7 du Code de la Commande Publique, les offres seront examinées et classées en fonction des critères de jugement des offres énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- 1. La valeur technique, avec une pondération de 60 %, notée sur 60**
- 2. Le prix, avec une pondération de 40 %, noté sur 40**

La note maximale qui pourra être attribuée est de 100.

V.1.1. NOTATION DU CRITÈRE "VALEUR TECHNIQUE"

La valeur technique de l'offre sera jugée en regard des informations contenues dans le mémoire fourni par chaque candidat. Elle sera appréciée en fonction de sous-critères notés de 0 à 5 et affectés de coefficients de pondération.

Les sous-critères "valeur technique", ainsi que leurs coefficients de pondération, sont indiqués ci-dessous :

Sous-critères "valeur technique"	Note maxi sur :	Coeff. de pondération	Note finale maxi
Moyens humains : Composition des équipes d'intervention affectées au marché pour assurer les prestations de type P2 (conduite et entretien courant des installations), avec indication du nombre d'heures annuel, de l'effectif, des compétences, des niveaux de formation, de l'expérience et des qualifications des personnels	5	4	20
Organisation mise en place pour l'exécution du marché en terme d'encadrement des personnels et de structure locale d'appui ou de renfort, y compris pour le service d'astreinte	5	1	5
Moyens matériels mis à disposition des personnels pour faire face aux obligations contractuelles du candidat	5	1	5
Méthodologie appliquée pendant la phase de démarrage du marché (prise en charge des installations)	5	1	5
Méthodologie mise en œuvre pour la transmission des informations aux représentants du LYCÉE (périodicité et supports de reporting)	5	2	10
Dispositions prévues pour obtenir des économies d'énergie (réduction des consommations de combustibles et/ou d'électricité), ainsi qu'en matière de protection de l'environnement. Contrôle et paramétrage de la régulation existante pour garantir le bon fonctionnement des installations.	5	3	15
Note totale "valeur technique" (maxi)			60

V.1.2. NOTATION DU CRITÈRE "PRIX"

L'offre sera jugée en fonction des prix proposés dans l'Acte d'Engagement de chaque candidat. Elle sera appréciée en fonction de la notation "prix suivante" :

Nature du prix	Note maximale
Prix P1 (Prix du MWh bois)	18
Prix P2 (forfait annuel)	16
Prix P3 "tarif horaire"	2

R.C.

Prix P3 "coefficient de vente pour matériel de prix < à 2000 € HT"	2
Prix P3 "coefficient de vente pour matériel de prix ≥ à 2000 € HT"	2
Note totale "Prix" (maxi)	40

Les formules utilisées pour le calcul des notes "prix" sont les suivantes :

- Note "Prix P1bois" = [(prix P1 du MWh le plus bas) / (prix P1 du MWh proposé)] x 18
- Note "Prix P2" = [(prix P2 forfait annuel le plus bas) / (prix P2 forfait annuel proposé)] x 16
- Note "Prix tarif horaire P3" = [(tarif horaire le plus bas) / (tarif horaire proposé)] x 2
- Note "Prix coeff. Matériel P3 < 2000 € HT" =
[(Coeff. matériel < 2000 € HT le plus bas / coeff. matériel < 2000 € HT proposé)] x 2
- Note "Prix coeff. Matériel P3 ≥ 2000 € HT" =
[(Coeff. matériel ≥ 2000 € HT le plus bas / coeff. matériel ≥ 2000 € HT proposé)] x 2

V.1.3. NOTATION GLOBALE

Au global, le classement des offres est effectué en fonction du total de la note "valeur technique" et de la note "prix". L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura obtenu la note la plus élevée sur 100.

En cas d'égalité de points, les offres sont départagées en fonction de la note "valeur technique" (critère n°1).

V.1.4. CAS D'ÉLIMINATION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'éliminer :

- **les offres dont le prix serait supérieur à l'enveloppe budgétaire affectée au marché**
- **les offres qui n'auraient pas obtenu la note "valeur technique" minimale de 30 (sur 60).**

V.1.5. NÉGOCIATION ÉVENTUELLE AVEC LES CANDIDATS

Il est rappelé, conformément aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-5 du CCP, qu'il ne peut y avoir de négociations avec les soumissionnaires dans une procédure d'appel d'offres ouvert. Il est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre, le cas échéant.

V.2. PRÉCISIONS SUR LA TENEUR DES OFFRES

Dans tous les cas, des précisions pourront être demandées au candidat :

R.C.

- si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, ou sa teneur complétée
- si l'offre paraît anormalement basse
- ou en cas de discordance entre les différents documents constituant l'offre.

En application de l'article R.2144.1 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur, s'il constate que des pièces ou informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, demandera à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats. Ce délai ne saurait être supérieur à dix (10) jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des Articles R.2142-1 à R.2142-4 du code de la commande Publique, qui ne présentent pas des capacités économiques et financières, professionnelles ou techniques suffisantes, ne sont pas admises.

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats sont invités à formuler toutes leurs questions techniques sur la plateforme de publication du marché, en spécifiant bien en objet comme intitulé la référence du marché.

Une réponse écrite sera alors adressée à tous les candidats ayant retirés le dossier, via la plateforme de publication.

Renseignements administratifs :

GESTIONNAIRE – TÉL : 04 92 57 23 38
COLLÈGE FRANCOIS MITTERRAND
Bd Stendhal
05400 VEYNES
ges.clg.veynes@ac-aix-marseille.fr

Renseignements techniques :

GESTIONNAIRE – TÉL : 04 92 57 23 38
COLLÈGE FRANCOIS MITTERRAND
Bd Stendhal
05400 VEYNES
ges.clg.veynes@ac-aix-marseille.fr

ANNEXE N° 1 : BULLETIN DE VISITE RELATIF À LA VISITE DU SITE

***Ce bulletin devra être joint au mémoire technique de l'offre
du candidat ayant réalisé la visite des installations***

**Visite des installations de chauffage et ventilation du Collège et du Lycée de
VEYNES (05)**

Date de la visite	Visa
Le	
Le	